

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 995 771

②1 N° d'enregistrement national : 12 58876

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : A 47 B 96/20 (2013.01), E 03 D 11/00

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21.09.12.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 28.03.14 Bulletin 14/13.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : AGENCE MANAGEMENT COMMERCIAL Société à responsabilité limitée — FR et SCAPA AGENCEMENT ET DESIGN Société à responsabilité limitée — FR.

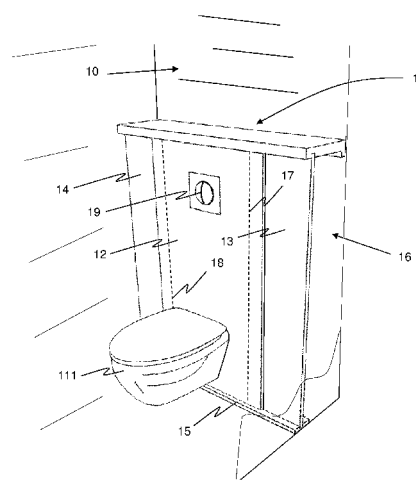
⑦2 Inventeur(s) : PERIPHANOS HERVE et BEY AMO.

⑦3 Titulaire(s) : AGENCE MANAGEMENT COMMERCIAL Société à responsabilité limitée, SCAPA AGENCEMENT ET DESIGN Société à responsabilité limitée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET SCHMIT CHRETIEN.

⑤4 MEUBLE D'HABILLAGE POUR INSTALLATION DE WC MONTEE SUR UN BATI-SUPPORT.

⑤7 L'invention est un meuble d'habillage (11) pour l'installation de WC suspendus au moyen d'un bâti-support (112) monté dans un espace délimité par une cloison centrale (10) contre laquelle est fixé le bâti-support (112) et deux cloisons latérales adjacentes. Le meuble comporte une façade avec un panneau central (12), qui s'appuie sur le Bâti-support (112) et de deux panneaux latéraux (13, 14), disposés de part et d'autre et en arrière du panneau central (12); ainsi qu'un socle (15), destiné à assurer le maintien au sol des panneaux. Le socle (15) est configuré de telle façon que, lors de la mise en place du meuble le panneau central (12) puisse être positionné contre le bâti-support (112) de manière fixe et que les panneaux latéraux (13, 14) puissent coulisser latéralement le long du panneau central (12) de façon à entrer en contact avec les cloisons latérales du local, avant d'être immobilisés dans cette position. Le meuble comporte également une face supérieure (21) qui maintient les panneaux (12, 13 et 14) en position verticale.



FR 2 995 771 - A1



**Meuble d'habillage pour installation de WC montée sur un bâti-support.***DOMAINE DE L'INVENTION*

La présente invention se rapporte au domaine général des installations sanitaires et en particulier des installations de WC montées sur bâtis-supports. Elle porte sur une façade d'habillage ajustable, permettant de masquer les éléments de plomberie reliés à la cuvette.

*CONTEXTE DE L'INVENTION - ART ANTERIEUR*

Les bâti-supports pour WC suspendus se présentent, de manière connue, sous la forme d'une armature métallique verticale supportant le réservoir et le mécanisme de chasse d'eau, et disposant de fixations au sol d'une part et à un mur support d'autre part, afin notamment de soutenir le poids de la cuvette suspendue. L'usage de bâti-supports, notamment pour installer dans un local des équipements sanitaires, en particulier des blocs WC, à tendance à se généraliser, du fait de leur caractère pratique. En effet l'ensemble des équipements constituant le bloc WC, la citerne, le mécanisme de chasse d'eau, ainsi que la cuvette elle-même sont montés sur une structure métallique unique, préfabriquée, de sorte que seul le bâti-support nécessite la mise en place de fixations au sol et sur la paroi du local sur laquelle doit s'appuyer le bâti. L'installation du bloc WC se trouve ainsi grandement facilitée. Cependant, un tel bâti n'étant pas particulièrement esthétique, on cherche généralement à le masquer à la vue en le dissimulant derrière un habillage, qu'il est généralement nécessaire, pour des raisons esthétiques et pratiques notamment, d'adapter aux dimensions du local.

L'effet esthétique recherché étant une dissimulation maximale du système, il existe déjà plusieurs solutions permettant d'habiller un bâti-support. Les principales sont les suivantes:

- Habillage réalisé en plaques de plâtre:

Cette solution consiste en la mise en place d'une cloison en plâtre devant la face avant du bâti (i.e. celle contre laquelle est fixée la cuvette),

cette cloison devant comporter divers trous et ouvertures, en particulier des trous pour le passage des vis ou filetages de fixation pour la fixation de la cuvette sur le bâti-support et des orifices de passage des tuyaux d'arrivée d'eau pour le mécanisme de chasse d'eau et des tuyaux d'évacuation des  
5 eaux usées. Cet ensemble de tuyaux permet de relier la citerne montée sur le bâti-support à la cuvette située de l'autre côté, en avant de la cloison d'habillage et le tuyau d'évacuation des eaux usées au collecteur général des eaux usées, généralement situé derrière la cloison du local sur laquelle s'appuie le bâti-support.

10 La mise en place d'une cloison en plâtre nécessite généralement l'intervention d'un plâtrier de métier et requiert des compétences techniques relativement importantes pour obtenir un résultat esthétique satisfaisant. Les plaques ou les carreaux de plâtre doivent notamment être découpées avec soin sur le lieu d'installation et la cloison réalisée nécessite l'application d'une  
15 finition en peinture.

Par ailleurs une telle solution présente un caractère d'inamovibilité, une cloison en plâtre n'étant par nature pas démontable; ce qui rend difficile l'exécution d'une intervention sur le réservoir ou la tuyauterie placés derrière cette cloison.

20

- Habillage sous la forme d'un meuble caisson préfabriqué:

Réalisé habituellement en panneaux de particules ou en matières composites, ce type d'habillage est d'une mise en œuvre plus aisée. Cependant, les dimensions de cet habillage préfabriqué sont généralement  
25 standards de sorte que, suivant la largeur du cabinet de toilette, un meuble d'habillage préfabriqué standard peut s'avérer plus étroit que la largeur de la cloison contre laquelle est montée le bloc WC, ce qui fait apparaître, sur les côtés du meuble, des recoins inesthétiques et difficiles à nettoyer, ou inversement plus large que la largeur de la cloison contre laquelle est  
30 montée le bloc WC, et donc impossible à installer sans réaliser des rectifications sur place, rectifications parfois complexes qui peuvent conduire à altérer l'aspect esthétique du meuble.

- Habillage sous forme de façade menuisée sur mesure:

Un tel habillage, composé d'un ou plusieurs panneaux de façade dont les dimensions sont ajustées sur place, constitue une solution "sur-mesure" qui permet d'obtenir un effet esthétique épuré.

5 Cependant, la mise en œuvre d'une telle solution requiert donc l'intervention d'un installateur qualifié équipé d'un outillage adéquat (scie circulaire avec guide de coupe pour grandes longueurs) et de prises de mesures précises. Elle est en outre beaucoup plus longue ce qui augmente le temps d'installation global d'un bloc WC et donc le coût d'installation.

10

#### *PRESENTATION DE L'INVENTION*

Ainsi, en l'état, les solutions existantes pour réaliser l'habillage d'un bâti-support de WC suspendu requièrent généralement des compétences techniques importantes et des opérations d'installation souvent complexes.

15

Un but de la présente invention est par conséquent de répondre aux deux problématiques généralement antagonistes de proposition d'une solution d'habillage à la fois esthétique et facile et rapide à mettre en place.

20 A cet effet l'invention a pour objet un meuble d'habillage pour l'installation de WC suspendus dans un local, ladite installation étant réalisée au moyen d'un bâti-support monté dans un espace délimité par une cloison centrale en regard de laquelle est fixé le bâti-support et deux cloisons latérales adjacentes à cette cloison.

25

Selon l'invention ce meuble comporte:

- Un panneau de façade central, destiné à prendre appui sur le Bâti-support et présentant une largeur supérieure à celle dudit bâti et une hauteur permettant de couvrir le bâti support;

30

- deux panneaux de façade latéraux, disposés de part et d'autre du panneau central;

- un socle support, configuré pour recevoir les bords inférieurs des panneaux de telle façon que pendant l'assemblage du meuble, le panneau central occupe une position fixe centrale sur le socle et que les panneaux latéraux puissent coulisser latéralement le long de la face arrière du panneau central, de part et d'autre de celui-ci;

35

## 4

- des moyens de maintien permettant d'assurer le maintien en position des bords supérieurs des panneaux latéraux et du panneau central et d'assurer la fermeture de l'espace séparant lesdits panneaux et la cloison centrale du local.

5 Selon l'invention également, les largeurs des panneaux sont définies de telle façon que lorsque ces derniers sont montés sur le socle support, ledit socle étant fixé au sol de telle façon que le panneau central se trouve en contact avec le bâti-support, les panneaux latéraux peuvent coulisser latéralement entre une position où ils entrent en contact avec le bâti-support  
10 et une position où ils entrent en contact avec les cloisons latérales du local, le panneau central recouvrant au moins partiellement les panneaux latéraux dans les deux positions.

Selon un mode de réalisation particulier du meuble d'habillage selon  
15 l'invention, le socle support est un élément plat rainuré comportant deux rainures, une première rainure dans laquelle le bord inférieur du panneau central vient se loger et une seconde rainure, en arrière de la première, dans laquelle les bords inférieurs des panneaux latéraux viennent se loger. Les deux rainures sont agencées selon la longueur du socle de telle façon que,  
20 une fois les panneaux en place dans les rainures, l'espace entre le panneau central et les panneaux latéraux soit juste suffisant pour permettre un coulissement sans frottement des panneaux latéraux le long du panneau central. Ledit socle comporte en outre des moyens pour maintenir le bord inférieur du panneau central en position fixe dans la première rainure.

25

Selon un autre mode de réalisation particulier du meuble d'habillage selon l'invention, le socle support est un élément plat rainuré comportant une rainure dans laquelle les bords inférieurs des panneaux latéraux viennent se loger et un logement en avant de la rainure; dans lequel le bord inférieur  
30 du panneau central vient se loger en position centrale fixe, la rainure et le logement étant agencés selon la longueur du socle de telle façon que, une fois les panneaux en place, l'espace entre le panneau central et les panneaux latéraux soit juste suffisant pour permettre un coulissement sans frottement des panneaux latéraux le long du panneau central.

35

Selon les différentes formes de réalisation, le meuble selon l'invention peut présenter les caractéristiques avantageuses qui suivent, ces caractéristiques pouvant être combinées les unes aux autres. Ainsi:

5

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le socle est configuré pour être monté de manière sensiblement parallèle à la cloison centrale et sa longueur est sensiblement égale à la largeur entre les cloisons latérales du local.

10

Selon une autre caractéristique avantageuse, les moyens de maintien comportent une tablette formant la face supérieure du meuble et un tasseau; la tablette étant configurée de telle façon que sa face inférieure réalise le maintien des panneaux en position verticale; le tasseau étant fixé sur la cloison centrale du local de façon à assurer une zone d'appui pour la tablette, le long du bord de la tablette placé contre ladite cloison centrale.

15

Selon une autre caractéristique avantageuse, la longueur de la tablette est sensiblement égale à la largeur entre les cloisons latérales du local.

20

Selon une autre caractéristique avantageuse, la largeur de la tablette est définie de façon à ce que le bord de la tablette soit à l'aplomb des panneaux formant la façade dudit meuble.

25

Selon une autre caractéristique avantageuse, la largeur de la tablette est définie de façon à ce que le bord de la tablette soit légèrement en surplomb des panneaux formant la façade dudit meuble.

30

Selon une autre caractéristique avantageuse, le panneau central présente des prédécoupes dont les dimensions et les positions sont définies de telle sorte que, lorsque le meuble est en place, lesdites découpes permettent aux canalisations et aux fixations reliant la cuvette de WC, située en avant du meuble, au bâti-support et aux reste des équipements du bloc WC, situés à l'intérieur du meuble, de traverser le panneau central.

35

Cette solution, aux dimensions réglables, permet avantageusement de proposer des équipements standards pouvant être adaptés aux cabinets de toilettes de largeurs réduites avec le minimum de découpes.

5

#### *DESCRIPTION DES FIGURES*

Les caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux appréciés grâce à la description qui suit, description d'un exemple de réalisation particulier qui s'appuie sur les figures annexées qui présentent:

10

- la figure 1, une vue schématique du meuble d'habillage selon l'invention mise en place dans un cabinet de toilette comportant une installation de WC suspendu (bloc WC) ;

15

- la figure 2, une vue schématique d'ensemble du meuble d'habillage selon l'invention présenté seul ;

- la figure 3, un éclaté dudit meuble d'habillage.

20

#### *DESCRIPTION DETAILLEE*

La description qui suit, dont le but est de présenter les caractéristiques essentielles et optionnelles de l'invention, décrit le dispositif selon l'invention suivant un mode de réalisation particulier, mode de réalisation avantageusement adapté à la plupart des installations concernées par le dispositif selon l'invention.

25

Cet exemple de réalisation n'est cependant nullement limitatif de la portée et de l'étendue de la protection revendiquée protection qui s'étend à tout dispositif d'habillage dont les caractéristiques découlent à l'évidence de la description.

30

Dans cet exemple de réalisation, le meuble d'habillage 11 comporte, comme l'illustrent les figures 1 à 3, un panneau central 12 et deux panneaux latéraux 13 et 14, le panneau central et les panneaux latéraux constituant la façade du meuble 11. Les panneaux latéraux 13 et 14 sont agencés vis-à-vis

35

du panneau central 12 de façon à ce que le panneau central soit situé en avant des panneaux latéraux et qu'il les recouvre partiellement.

Il est à noter ici que les termes "en avant" et "en arrière" font ici  
5 référence à la position des objets considérés par rapport à la cloison centrale  
10 du local dans lequel le Bloc WC est installé, cloison vis-à-vis de laquelle le  
bloc WC est positionné. Ainsi un objet est en avant d'un autre objet si le  
second objet est situé entre le premier objet et la cloison central 10.

Il est à noter également que les termes "inférieur" et "supérieur" font  
10 implicitement référence au niveau du sol. Ainsi le bord inférieur d'un panneau  
est le bord situé le plus près du sol.

Le meuble selon l'invention comporte également un socle prenant ici  
la forme d'un support rainuré 15, permettant le maintien en place au niveau  
15 du sol du panneau central et des panneaux latéraux; ainsi que des moyens  
pour réaliser le maintien en position des panneaux au niveau de leurs bords  
supérieurs et la fermeture du compartiment 16 dans lequel se trouvent  
enfermés le bâti-support 112, le mécanisme de chasse d'eau et les  
canalisations.

20

Selon l'invention, le panneau central 12 est configuré pour venir se  
fixer sur le bâti-support 112, représenté en traits pointillés sur la figure 2,  
dont le meuble 11 réalise l'habillage; de préférence en utilisant des moyens  
de fixation existants, les fixations de la cuvette de WC 111 par exemple. Ce  
25 panneau présente une largeur supérieure à la largeur hors tout du bâti-  
support 112. De la sorte, il présente latéralement, de chaque coté, deux  
zones libres, de part et d'autre du bâti-support 112, qui permettent de réaliser  
un assemblage pour lequel le panneau central 12 couvre partiellement les  
panneaux latéraux 13 et 14, comme l'illustrent les traits pointillés 17 et 18 de  
30 la figure 1.

Dans la mesure où le panneau central vient s'interposer entre le bâti-  
support 112 et la cuvette de WC 111, son installation nécessite la réalisation  
d'un certain nombre d'ouvertures préalablement à son montage.

Ces opérations de perçage peuvent être réalisées sur place au  
35 moment de la pose du meuble 11. Alternativement, le panneau central 12

peut, dans une forme de réalisation préférée, faire l'objet, au moment de sa fabrication, de la réalisation de trous 121 permettant de faire passer les vis de fixations, ainsi que d'orifices de passage 122 permettant aux différents tuyaux d'arrivée et d'évacuation de passer à travers le panneau 12 et que  
5 d'une découpe 123 permettant d'accéder au bouton 19 de commande de la chasse d'eau, monté sur le bâti-support 112. En effet, ces éléments étant agencés de manière quasiment identique chez la plupart des fabricants de bâti-supports, un pré-perçage de l'ensemble des ouvertures nécessaires permet avantageusement de limiter le nombre d'interventions à réaliser sur le  
10 panneau au moment de l'installation du meuble.

Dans l'exemple de réalisation présenté ici, le support rainuré 15, qui constitue ici le socle du dispositif, se présente, comme l'illustre le détail 3-a de la figure 3, comme un élément plat allongé, dont la longueur est  
15 sensiblement égale à la largeur entre les cloisons latérales du cabinet de toilette dans lequel le meuble selon l'invention est installé; les cloisons latérales étant ici les cloisons adjacentes à la cloison centrale 10.

Il porte, sur une de ses faces, une rainure longitudinale 151 qui le traverse d'une extrémité à l'autre, dont la largeur est sensiblement égale, au  
20 jeu dimensionnel près, à l'épaisseur des panneaux latéraux 13 et 14.

Il porte en outre, sur sa partie centrale, une découpe longitudinale 152, parallèle à la rainure 151, dont la longueur correspond à la largeur du panneau central 12 et dont la largeur est sensiblement égale à l'épaisseur  
dudit panneau.

25 Selon l'invention, la rainure 151 et le logement 152 sont agencés selon la longueur du socle de telle façon que, une fois les panneaux en place, l'espace séparant la face arrière du panneau central 12 et les faces avant des panneaux latéraux 13 et 14 soit juste suffisant pour permettre un coulissement sans frottement des panneaux latéraux 13 et 14 le long du  
30 panneau central 12.

Selon un mode de réalisation préféré, la découpe longitudinale 152 est un élargissement local de la rainure 151 localisé en avant de la rainure  
35 proprement dite, dans lequel vient se placer le bord inférieur du panneau central 12. La rainure 151 quant à elle reçoit les faces inférieures des

panneaux latéraux 13 et 14, qui peuvent avantageusement glisser le long de cette rainure.

Alternativement la découpe longitudinale 152 peut consister en une seconde rainure parallèle à la rainure 151 dans laquelle vient se loger le bord inférieur du panneau central 12. Dans ce cas le socle 15 comporte des  
5 moyens, des cales par exemple, pour bloquer le bord inférieur du panneau central 12 dans une position donnée à l'intérieur de la seconde rainure.

Le socle 15 assure ainsi le maintien en position des panneaux 12, 13 et 14 au niveau du sol. Le panneau central 12 est maintenu dans une  
10 position fixe dans le logement 152, alors que les bords inférieurs de panneaux latéraux 13 et 14 sont insérés dans la rainure 151. Les panneaux latéraux restent ainsi, en l'absence de blocage, libres de coulisser le long de la rainure 151 de façon à adapter la largeur totale du meuble d'habillage 11 à la largeur du local considéré.

L'élément rainuré 15 est par ailleurs configuré pour être fixé au sol par  
15 tout moyen approprié. A cet effet, il peut par exemple comporter des trous traversants, pratiqués au fond de la rainure 151, qui permettent de le fixer au sol au moyen de chevilles et de vis.

Selon l'invention, les moyens pour réaliser le maintien en position des  
20 panneaux au niveau de leurs bords supérieurs et la fermeture du compartiment 16 peuvent prendre différentes formes selon le mode de réalisation envisagé, pour autant qu'ils assurent le maintien des panneaux en position verticale.

Le mode de réalisation préféré, pris ici comme exemple, propose un  
25 meuble d'habillage selon l'invention avantageusement bien adapté à l'habillage d'un bâti-support de WC standard, fixé principalement au sol et/ou par sa face arrière, comme c'est généralement le cas.

Un tel bâti-support 112 présente une hauteur définie de façon à ce  
30 que la citerne qu'il supporte remplisse efficacement son rôle de chasse d'eau, une hauteur variant typiquement selon le bâti-support de 1,25 à 1.5 mètres. Par suite il n'est pas nécessaire que l'habillage selon l'invention monte jusqu'au plafond du local.

Dans ce mode de réalisation, illustré par les figures 1 à 3, le meuble  
35 d'habillage 11 selon l'invention comporte, outre les éléments décrits

précédemment, une tablette 21 qui vient coiffer les panneaux 12, 13 et 14 et cacher aux regards la cavité 16 délimitée par les panneaux 12, 13 et 14.

De manière analogue à l'élément rainuré 15, la tablette 21 présente une rainure, de largeur identique à la rainure 151 de l'élément 15, destinée à recevoir les bords supérieurs des panneaux latéraux 13 et 14, ainsi qu'une découpe de dimensions identiques à la découpe 152, dans laquelle vient se loger le bord supérieur du panneau central 12.

La rainure et la découpe sont réalisées, sur la face de la tablette 21 destinée à être en contact avec les panneaux 12, 13 et 14, à une distance donnée du bord 211 de la tablette en contact avec la cloison 10 du local contre laquelle est montée le bloc WC, cette distance étant définie de telle façon que, lorsque la tablette 21 est en place, les panneaux 12, 13 et 14 sont sensiblement verticaux, le panneau central 12 prenant appui sur le bâti-support 112.

Dans ce mode de réalisation, le meuble d'habillage 11 selon l'invention comporte également un tasseau 22 destiné à servir d'appui à la tablette 21 du côté de la cloison 10, Le tasseau 22 est spécialement fixé sur la cloison 10 à cet effet. Selon une configuration avantageuse, le tasseau de support 22 peut être pré-percé de trous de fixation de façon à faciliter et rendre plus rapide sa mise en place sur la cloison 10.

Selon l'invention, la fixation de la tablette 21 au tasseau 22 peut être réalisée par tout moyen de fixation approprié connu, par exemple au moyen de vis, ou encore, pour réaliser une fixation amovible, au moyen de loqueteaux magnétiques, ce dernier type de fixation permettant un accès facile au mécanisme de chasse d'eau ou à la tuyauterie logés dans la cavité 16, notamment en cas de nécessité d'intervention sur ceux-ci.

Il est à noter que dans ce mode de réalisation du meuble d'habillage selon l'invention, la tablette peut être dimensionnée en largeur de façon à ce que son bord frontal 212, c'est-à-dire le bord opposé au bord 211 en contact avec la cloison 10, soit juste à l'aplomb des panneaux 12, 13 et 14. Alternativement elle peut être dimensionnée de façon à ce que le bord frontal 212 déborde plus ou moins cet aplomb, de façon en particulier à créer une impression esthétique.

Un dispositif d'habillage tel que celui décrit précédemment permet avantageusement de réaliser rapidement l'habillage d'un bâti-support standard 112 permettant l'installation d'une cuvette de WC, le bâti 112 supportant également la citerne alimentant la chasse d'eau ainsi que les  
5 différentes canalisations d'alimentation en eau de la cuvette et d'évacuation des eaux usées; l'ensemble constituant le bloc WC.

En effet, l'habillage est ici réalisé avec des panneaux de tailles standards qui peuvent être réalisés de manière industrielle. Ces panneaux sont ensuite assemblés de manière simple en accomplissant les opérations  
10 suivantes:

- La première opération consiste à fixer au sol l'élément rainuré 15 (i.e. le socle) de telle façon que lorsque le panneau central est placé dans le logement 152, ce dernier soit en contact avec la face du bâti-support 112 sur laquelle vient se fixer la cuvette de WC 111.

15 Cette première opération peut, si nécessaire, être précédée par une opération d'ajustement par découpe de la longueur de l'élément 15, de façon à ce que ses extrémités entrent en contact des parois latérales du locale dans lequel le bloc WC est installé.

- La seconde opération consiste à mettre en place les panneaux  
20 latéraux 13 et 14 dans la rainure 151 et à repousser lesdits panneaux vers les extrémités de ladite rainure jusqu'à ce que ces derniers entrent en contact avec les cloisons latérales du local, puis à mettre en place des cales de blocage à l'intérieur de la rainure 151 de façon à maintenir les panneaux 13 et 14 en place dans la rainure;

25 - La troisième opération consiste à mettre en place le bord inférieur du panneau central 12 dans son logement 152 et à fixer le panneau 12 sur le bâti-support 112 par l'intermédiaire de fixations prévues à cet effet;

- La quatrième opération consiste à fixer le tasseau 22 sur la cloison  
30 10 à la hauteur adéquate, de façon à ce que la tablette 21 puisse se trouver dans un plan horizontal lorsqu'elle repose sur le tasseau 22;

- La cinquième opération consiste à mettre en place la tablette 21 en introduisant les bords supérieurs des panneaux latéraux 13 et 14 dans la rainure de la tablette 21 et le bord supérieur du panneau central 12 dans le logement de la même tablette, puis à fixer la tablette 21 sur le bord supérieur

du tasseau 22 en faisant en sorte que le bord de la tablette entre bien en contact de la cloison 10.

Ainsi, emprisonnés simultanément par leurs bords supérieurs et inférieurs dans la rainure 151 de l'élément 15 et celle de la tablette 21 les  
5 panneaux latéraux se retrouve maintenus en place de manière  
avantageusement simple. De la même façon, le panneau centrale 12,  
emprisonné dans le logement 152 de l'élément 15 et dans celui de la tablette  
22 se trouve maintenu en place contre le bâti-support 112. La fixation de la  
cuvette de WC 111 au bâti-support 112 achève alors la fixation du panneau  
10 central qui se retrouve alors coincé entre le bâti-support 112 et la cuvette  
111. La fixation de la cuvette parachève ainsi la mise en place du meuble  
d'habillage 11.

Il est à noter que, comme cela a été dit précédemment, les cotes des  
15 bâtis-supports disponibles dans le commerce demeurent très similaires. Par  
suite les pièces de grandes dimensions qui constituent le meuble d'habillage  
selon l'invention, autrement dit le panneau central 12 et les panneaux  
latéraux 13 et 14, peuvent donc avantageusement être produites de façon  
standardisée. Le caractère ajustable dudit meuble fait que son installation ne  
20 nécessite avantageusement aucun ajustement sur place de ces éléments de  
taille importante, et en particulier pas de découpe, mais seulement le  
positionnement plus ou moins écarté, des panneaux latéraux 13 et 14.

Comme le panneau central 12, les panneaux latéraux 13 et 14  
peuvent également, quant à eux, être produits en grande série, en  
25 définissant par exemple deux largeurs standards différentes afin de  
minimiser les chutes, c'est-à-dire les zones de recouvrement.

Ainsi, seuls l'élément rainuré 15 constituant le socle support, ainsi que  
la tablette 21 et le tasseau 22 seront susceptibles de devoir être ajustés sur  
place, par découpe. Cependant ces pièces étant de faible largeur et ne se  
30 trouvant pas directement exposées aux regards, la découpe sur place peut  
en être réalisée de manière simple et rapide, avec un outillage portable, sans  
que la finition de l'ensemble puisse en souffrir.

Le meuble d'habillage selon l'invention, avec ses éléments standards  
permet donc la mis en place aisée et rapide d'un habillage d'installations  
35 sanitaires montées sur un bâti-support 112 (blocs WC), et ce, quelles que

soient les caractéristiques (les dimensions notamment) du local dans lequel l'installation, le bloc WC, est mise en place, ainsi qu'un résultat esthétique satisfaisant.

5 Il est encore à noter que, si dans la majorité des cas la manière dont le bâti-support 112 est fixé ne contraint pas à réaliser un habillage complet de la paroi 10, il est cependant des cas où un tel habillage peut s'avérer nécessaire.

10 C'est pourquoi dans un second mode de réalisation, dans lequel le meuble d'habillage 11 est destiné à couvrir la paroi 10 du local du sol au plafond, la longueur du panneau central et des panneaux latéraux est alors sensiblement égale à la hauteur sous plafond du cabinet de toilette.

15 Dans ce cas, les moyens pour réaliser le maintien en position des panneaux, au niveau de leurs bords supérieurs, et la fermeture du compartiment 16 prennent une forme différente de celle décrite pour le mode de réalisation précédent. En particulier la mise en place d'une tablette n'est naturellement plus appropriée et il est nécessaire d'envisager une autre forme de maintien des bords supérieurs des panneaux 12, 13 et 14. Les moyens à utiliser alors n'ont plus la même exigence d'esthétique et doivent  
20 essentiellement assurer le maintien des différents panneaux en position verticale. La cavité 16 est alors naturellement fermée par le plafond du local.

Il est bien entendu possible d'envisager différentes solutions pour assurer cette fonction de maintien. Cependant dans une forme de réalisation préférée on utilise un élément rainuré de même type que l'élément 15  
25 permettant le maintien des panneaux au niveau du sol, la rainure 151 et le logement 152 étant alors orientés face au sol. L'élément utilisé dans cette configuration est alors fixé sur le plafond par tout moyen approprié.

30 Comme on peut le constater, à condition de disposer de panneaux préfabriqués présentant la hauteur requise, hauteur généralement standard dans les constructions contemporaines, l'utilisation du meuble d'habillage selon l'invention peut donc être également envisagée pour des installations de hauteurs variées sans que cela ne remette en cause son caractère avantageux en termes de facilité et de rapidité de mise en place.

**REVENDEICATIONS**

1. Meuble d'habillage (11) pour l'installation de WC suspendus dans un local, ladite installation étant réalisée au moyen d'un bâti-support (112) monté dans un espace délimité par une cloison centrale (10) en regard de laquelle est fixé le bâti-support (112) et deux cloisons latérales adjacentes à cette cloison, caractérisé en ce qu'il comporte:
- 5 - Un panneau de façade central (12), destiné à prendre appui sur le Bâti-support (112) et présentant une largeur supérieure à celle dudit bâti et une hauteur permettant de couvrir le bâti support;
  - 10 - deux panneaux de façade latéraux (13, 14), disposés de part et d'autre du panneau central (12);
  - 15 - un socle support (15), configuré pour recevoir les bords inférieurs des panneaux (12, 13, 14) de telle façon que pendant l'assemblage du meuble (11), le panneau central (12) occupe une position fixe centrale sur le socle (15) et que les panneaux latéraux (13, 14) puissent coulisser latéralement le long de la face arrière du panneau central (12), de part et d'autre de celui-ci;
  - 20 - des moyens de maintien (21, 22) permettant d'assurer le maintien en position des bords supérieurs des panneaux latéraux (13, 14) et du panneau central (12) et d'assurer la fermeture de l'espace (16) séparant lesdits panneaux et la cloison centrale (10) du local;
  - 25 les largeurs des panneaux (12, 13, 14) étant définies de telle façon que lorsque ces derniers sont montés sur le socle support (15), ledit socle étant fixé au sol de telle façon que le panneau central (12) se trouve en contact avec le bâti-support (112), les panneau latéraux (13, 14) peuvent coulisser latéralement entre une position où ils entrent en contact avec le bâti-support (112) et une position où ils entrent en contact avec les cloisons latérales du local, le panneau central (12) recouvrant au moins partiellement les panneaux latéraux (13, 14) dans les deux positions.
  - 30
2. Meuble d'habillage (11) selon la revendication 1, caractérisé en ce que le socle support (15) est un élément plat rainuré comportant deux rainures, une première rainure (152) dans laquelle le bord inférieur du

panneau central vient se loger et une seconde rainure (151), en arrière de la première, dans laquelle les bords inférieurs des panneaux latéraux (13, 14) viennent se loger; les deux rainures étant agencées selon la longueur du socle de telle façon que, une fois les  
5 panneaux en place dans les rainures, l'espace entre le panneau central (12) et les panneaux latéraux (13, 14) soit juste suffisant pour permettre un coulissement sans frottement des panneaux latéraux (13, 14) le long du panneau central (12); ledit socle (15) comportant des moyens pour maintenir le bord inférieur du panneau central (12)  
10 en position fixe dans la première rainure (152).

3. Meuble d'habillage (11) selon la revendication 1, caractérisé en ce que le socle (15) est un élément plat rainuré comportant une rainures (151) dans laquelle les bords inférieurs des panneaux latéraux (13, 14) viennent se loger et un logement (152) en avant de la rainure (151); dans lequel le bord inférieur du panneau central (12) vient se loger en position centrale fixe, la rainure (151) et le logement (152) étant agencés selon la longueur du socle (15) de telle façon que, une fois les panneaux en place, l'espace entre le panneau central (12) et les panneaux latéraux (13, 14) soit juste suffisant pour permettre un  
15 coulissement sans frottement des panneaux latéraux le long du panneau central.

4. Meuble d'habillage (11) selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que, le socle (15) étant configuré pour être monté de manière sensiblement parallèle à la cloison centrale (10), sa longueur est sensiblement égale à la largeur entre les cloisons latérales du local.

5. Meuble d'habillage (11) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de maintien comportent une tablette (21) formant la face supérieure du meuble et un tasseau (22); la tablette étant configurée de telle façon que sa face inférieure réalise le maintien des panneaux (12, 13, 14) en position  
30 verticale; le tasseau (22) étant fixé sur la cloison centrale (10) du local

## 16

de façon à assurer une zone d'appui pour la tablette (10), le long du bord de la tablette placé contre ladite cloison centrale (10).

5 6. Meuble d'habillage (11) selon la revendication 5, caractérisé en ce que la longueur de la tablette (21) est sensiblement égale à la largeur entre les cloisons latérales du local.

10 7. Meuble d'habillage (11) selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que la largeur de la tablette (21) est définie de façon à ce que le bord de la tablette soit à l'aplomb des panneaux (12, 13, 14) formant la façade dudit meuble.

15 8. Meuble d'habillage (11) selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que la largeur de la tablette (21) est définie de façon à ce que le bord de la tablette soit légèrement en surplomb des panneaux (12, 13, 14) formant la façade dudit meuble.

20 9. Meuble d'habillage (11) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le panneau central (12) présente des prédécoupes (121, 122, 123) dont les dimensions et les positions sont définies de telle sorte que, lorsque le meuble (11) est en place, lesdites découpes permettent aux canalisations et aux fixations reliant la cuvette de WC (111), située en avant du meuble (11), au bâti-support (112) et aux reste des équipements du bloc WC, situés à  
25 l'intérieur du meuble (11), de traverser le panneau central (12).

1/3

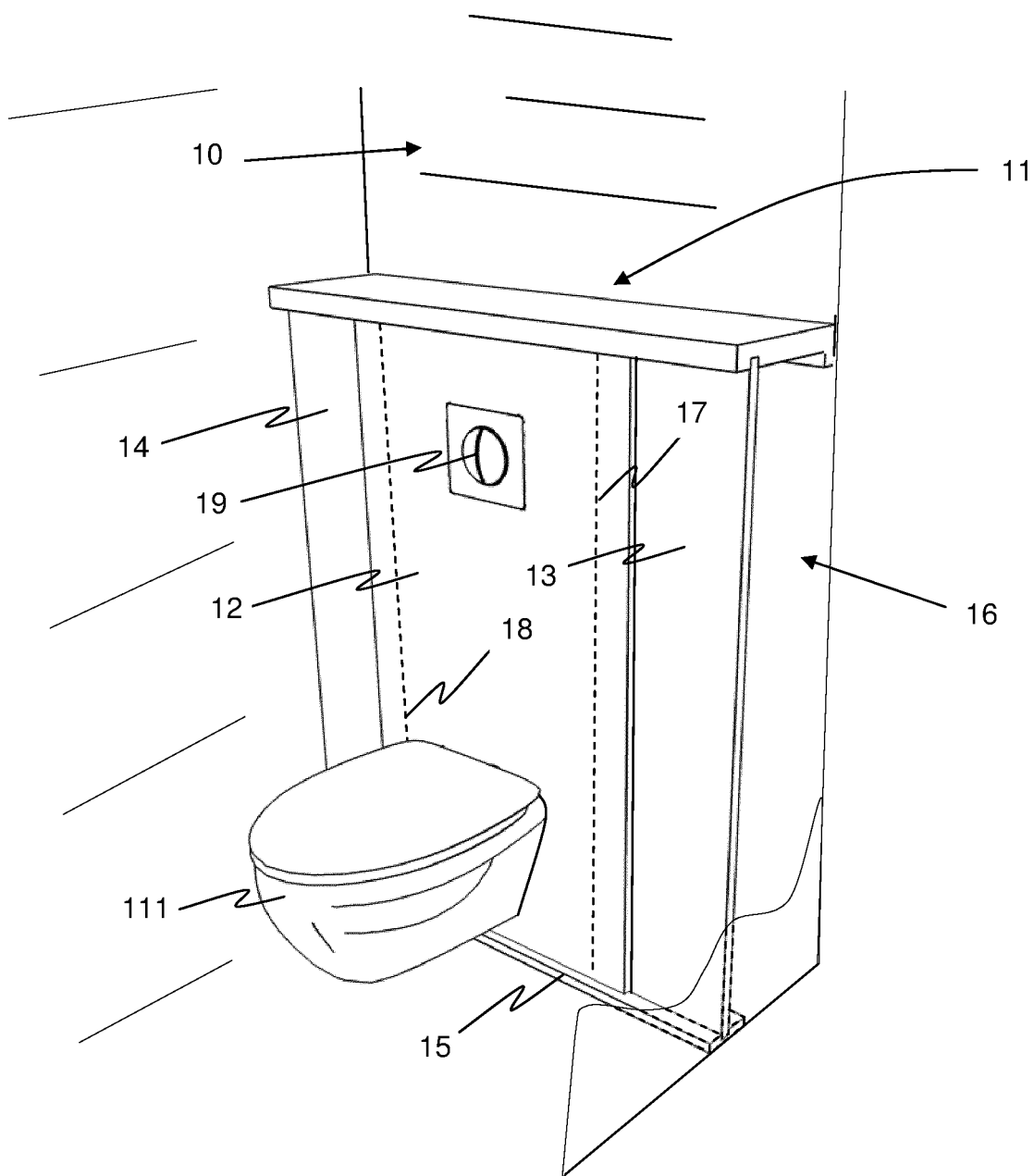


Fig. 1

2/3

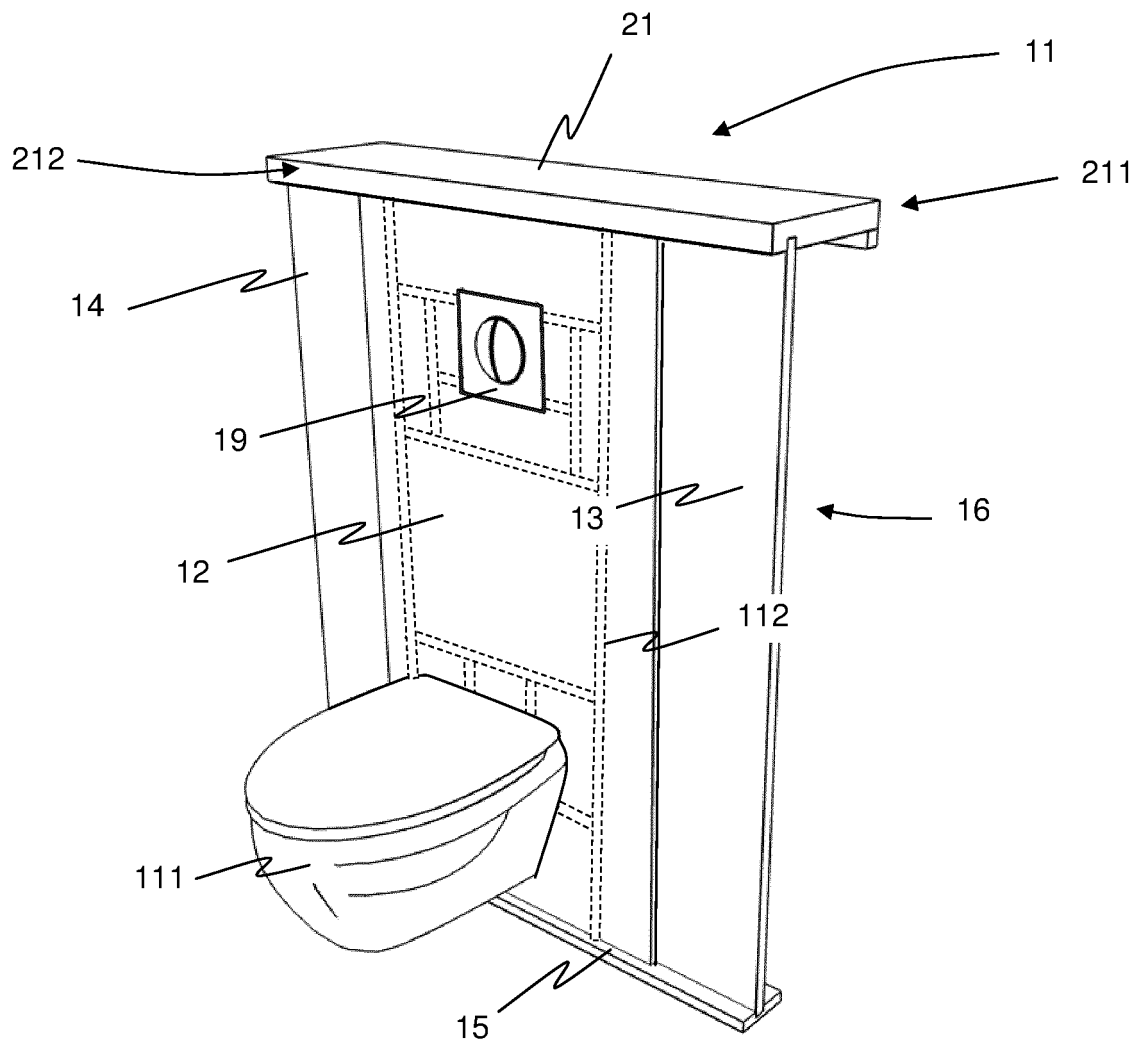


Fig. 2

3/3

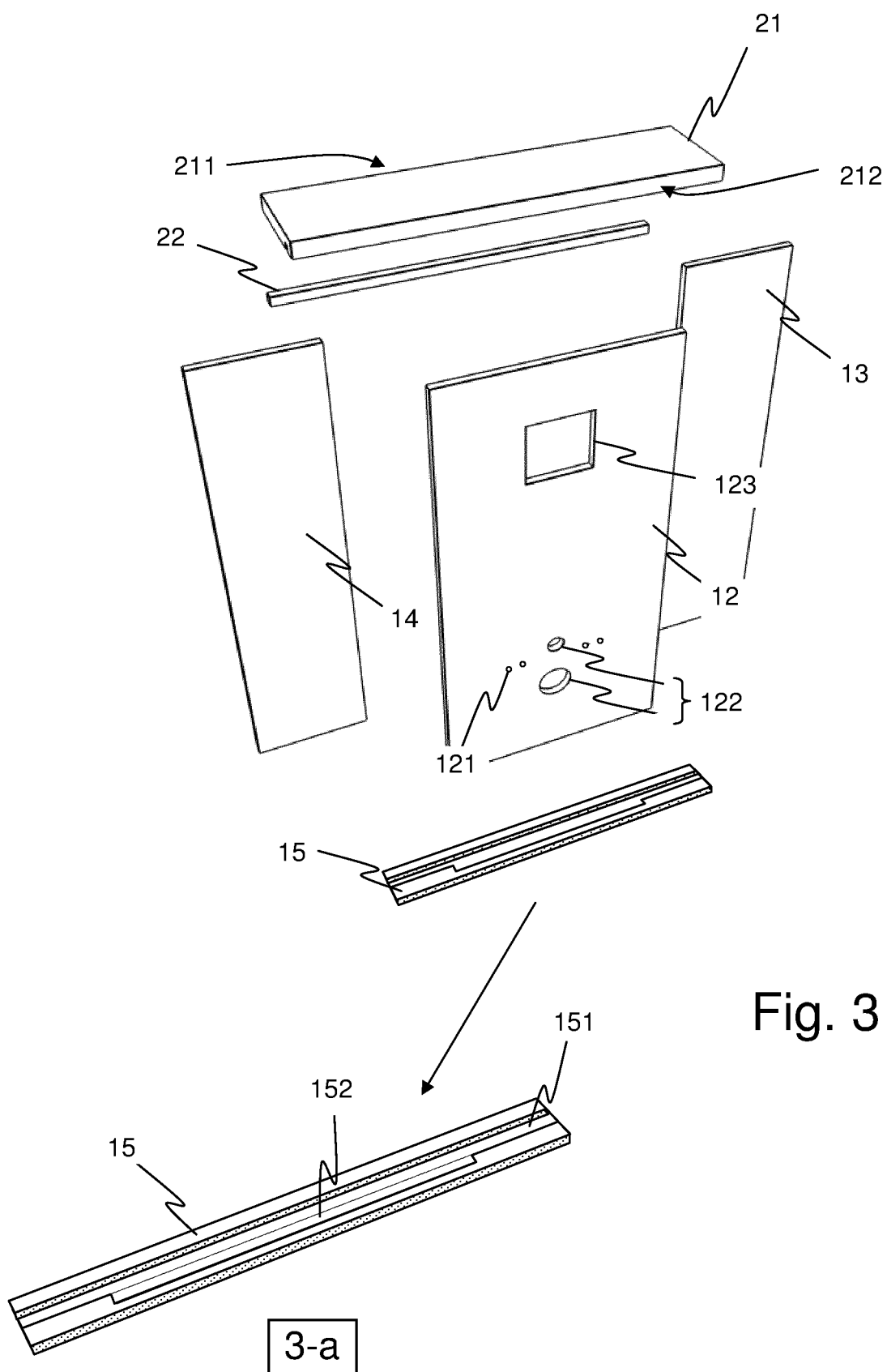


Fig. 3

3-a



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 773603  
FR 1258876

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 921 679 A1 (REGIPLAST SA [FR]) 3 avril 2009 (2009-04-03) * page 1, ligne 3-26 * * page 3, ligne 27 - page 5, ligne 6 * * figures *	1-9	A47B96/20 E03D11/00
A	DE 39 28 622 A1 (WELTE MANFRED [AT]) 29 mars 1990 (1990-03-29) * colonne 1, ligne 57 - colonne 2, ligne 59 * * figures 7-9 *	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			E03C E03D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
5 juin 2013		Urbahn, Stephanie	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1258876 FA 773603**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **05-06-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2921679	A1	03-04-2009	AUCUN	
-----				
DE 3928622	A1	29-03-1990	AT 395032 B	25-08-1992
			CH 679168 A5	31-12-1991
			DE 3928622 A1	29-03-1990
			HU 206141 B	28-08-1992
-----				